

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 29      Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILLI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

-----  
**C.15**

**Remise gracieuse abonnement parking souterrain de Madame BOURREAU Marie-Claude.**

La renonciation par la Ville de Marmande à tout ou partie du recouvrement d'une recette, pour tout autre motif qu'une erreur matérielle, doit être expressément autorisé par le conseil municipal.

Suite au décès de son époux, survenu le 13 janvier 2019, Madame BOURREAU Marie-Claude sollicite la résiliation de l'abonnement annuel au Parking des Cordeliers qui avait été souscrit le 3 septembre 2018.

Cette résiliation est effective à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

La Commune de Marmande a facturé à Monsieur BOURREAU Jean-Claude 430 euros correspondant à l'abonnement pour une place au Parking des Cordeliers pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

Il convient de procéder à une annulation partielle d'un montant de 179,15 euros correspondant à la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2019.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'octroyer une remise gracieuse à Madame BOURREAU Marie-Claude relative à l'abonnement au Parking souterrain que son défunt de mari avait souscrit pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.
- Dit** que la résiliation est effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Précise** que le montant du remboursement s'élève à 179,15 euros pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2019.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 7 mai 2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 15/05/19  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/05/19.

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

